

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 20 janvier 2016 relatif à la composition de la  
Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars  
2002 relatif au pilotage du système éducatif de la  
Communauté française**

**A.Gt 23-10-2019**

**M.B. 14-11-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, notamment l'article 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 2016 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française ;

Considérant la demande de la Direction générale du pilotage du système éducatif ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 2016 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française est modifié comme suit :

- à l'article 1, 1<sup>o</sup>, c), les termes «José-Luis WOLFS» sont remplacés par les termes «Nathanaël FRIANT» ;

- à l'article 2, 1<sup>o</sup>, c), les termes «Nadine POSTIAUX» sont remplacés par les termes «Cécile MOUCHERON».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

**Article 3.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 octobre 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

---

La Ministre de l'Education,  
C. DESIR